

Conseil Municipal de REUILLY (Indre)

Séance du 18 Octobre 2006

Extrait du registre des délibérations

ARRIVÉE
CFDP

14 NOV. 2006

N°

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Date de convocation : 5 Octobre 2006

L'an deux mil six, le dix huit octobre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Reuilly, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Patrick BERTRAND, Pierre BONNIAUD, François DUMEZ, Josiane DUCARTERON, Patrick THOMAS, Alain CHIPAULT, Christian PINOTEAU, Alain LACOFFRETTE, Alain MESMIN, Marie-Andrée DE ARAUJO, Joseph ZOLLI, David BERLOT, Lydie MALASSINET, Jean-Michel SALESSE, Francine SERRE.

Absents ayant donné procuration : Georges NICAUD, Danielle POTIN, Jean-Paul SABATIER, Elisabeth DODU
Monsieur Patrick THOMAS a été élu secrétaire de séance.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL - LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un débat vient de s'engager sur le projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers et propose au Conseil Municipal :

- de s'opposer à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près d'1,8 million d'habitants,
- de rappeler que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire
- de demander une ligne grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie
- de demander l'interconnexion de cette ligne au réseau T.G.V. irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **S'OPPOSE** à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près d'1,8 million d'habitants,
- **RAPPELLE** que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire
- **DEMANDE** une ligne grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- **DEMANDE** l'interconnexion de cette ligne au réseau T.G.V. irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis à la Sous-Prefecture

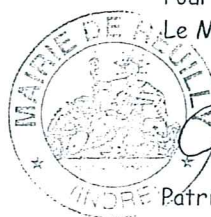
Le

Notifié le

Le Maire,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Patrick BERTRAND.

RECU LE

23 OCT. 2006

SOUS-PREFECTURE D'ISSOUDUN